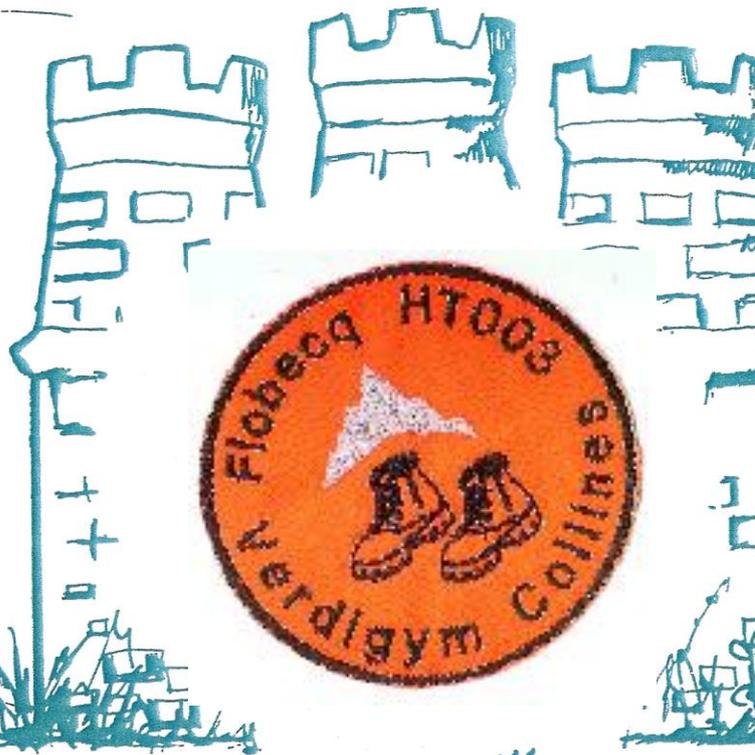


VOUILLES à CARÎRES des collines



Périodique Bimensuel n°4
Juillet – Aout 2011
Editeur responsable
Paul Hageman
Verdigym Collines Flobecq



L'amitié par la Marche



Verdigymcollines.be



Newsletter de juillet et Août 2011..

Bonjour à tous.

Enfin les voilà les vacances, méritées, avec à la clé, repos et pour certains un voyage à l'étranger. Pour les autres, notre pays recèle d'endroits remarquables et souvent insoupçonnés, il suffit souvent de faire quelques km pour trouver son bonheur.

Pour ceux qui restent, le programme des marches est plus que copieux et alléchant, avec le Challenge ACHO à Ellezelles et Ostiches, Bois de Lessines et Brugelette.

Outre celles-ci, n'oublions pas la ducasse St Christophe, avec comme l'année passée, l'ouverture de la Kermesse le Jeudi soir, avec le Bal aux lampions, sur la Place St Pîr, à ne pas manquer !!!!!

Bonnes vacances à tertous et bonne lecture.

Le secrétaire.

Président : Storme Jean-Marie,

Email: jeanmarie.storme@verdigymcollines.be

Tel.: 0475/846 206

Secrétaire : Paul Hageman,

Email: paul.hageman@verdigymcollines.be

Tel.: 0475/963 015

Trésorier : Daniel Navet,

Email: daniel.navet@verdigymcollines.be

Assurances : Lisbeth Herbecq,

Email: lisbeth.herbecq@verdigymcollines.be



Anniversaire du
Mois de Juillet.
Le 07- Pierre Renard



Marche de La Houppe
SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2011.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce document.

Marches conseillées pour le mois de juillet 2011.



<u>Date</u>	<u>Kms</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieu Départ</u>	<u>Organisateur</u>
Sa 02	50.25.14.7	07.00-15.00	Ecole Communale de Wodecq A.C.H.O.	HT062 Trouvères d'Ellezelles.
Di 03	30.20.12.7.5	07.00-15.00	Football Club Ostiches Chemin de Stocq 32 A.C.H.O	HT 062 Footing Ostiches
Di 03	6,10,15,20 25,32	06.30-15.00	CKG De Boomgaard, Langemunte 10, 9570 Sint Maria Lierde	Akt 294 CSC Lierde
Me 06	7,10,16,21, 32	07.30-15.00	Parochiezaal, Poreel, 1547 Bever	Akt 135 Padstappers Geraardsbergen
Je 07	6-12	17.00-19.30	D'Enaemsche Vierschaere, Martijn Van Torhoutstraat 184, 9700 Ename	Akt 414 Comité 2000
Sa 09	50.32 21.14.7.4	06.30-15.00	KBO St Walburga, Smallendam 9700 Oudenaarde	Akt 233 Hankse de Krijker Oudenaarde
Di 10	20.15.10.5	08.00-18.00	Terrain de football de et a 7890 Wodecq	ADEPS
Sa 16	33.21.14.7.5	07.00-15.00	Parochiale Zaal Louise Marie, La Salettestraat22 ,9681 Maarkedal.	Akt441 Wandelclub Nukerke
Sa 16	4,6,12,25	06.30-15.00	Kursaal, Avenue Wanderpepen 30, 7130 Binche	HT025 Police de Binche
Di 17	4,6,10,15 22,32	07.00-15.00	Zaal Willem-Tell, Centrum, 1570 Tollembeek	Akt 114 Marktroppers Herne
Di 17	7,11,16,21 26,32	07.00-15.00	De Speldoorn, Vichtsesteenweg 108a, 8570 Anzegem	Akt 477 Het Wandelend Paard
Di 17	25.12.5	08.00-15.00	Salle Rondeau, rue Rondeau 7170 La Hestre	HT065 Les Aigles de Bellecourt.
Me 20	7,10,14,18 21,28	07.00-17.00	Ontmoetingscentrum Velzeke, Provinciebaan 9620 Velzeke	Akt 163 Egmont Zottegem
Je 21	20.10.5	08.00-18.00	Le Beau séjour, rue de Thoricourt 48, 7830 Graty-Silly	ADEPS
Je 21	25.17.12.7.4	07.00-15.00	Café L'Escale, rue du Centre 57 Peronnes lez Antoing 7640	HT069 Les Randonneurs du Haut Escout
Me 27	28.21.14.7	07.00-15.00	Oude Gemeentehuis, Grote Herreweg 118, 9690 Kluisbergen	Akt034 Omloop Kluisbergen
Di 24	20.10.5	08.00-18.00	Rue Mi-Anvaing 15, 7911 Montroeuil au Bois	ADEPS
Di31	30.20.12.6	07.00-15.00	Club Animation, Place 52 7688 Bois de Lessines A.C.H.O.	HT050 Les Vaillants Acrenois
Di 31	42.36.30.24. 18.12.6	07.00-15.00	Zaal Cordenuit.Everbeek Beneden, 9660	Akt282 Everbeekse Wandeltochten
Di 31	20-10-5	08.00-18.00	Chapelle du Bois Hellin, 7812 Mainvault	ADEPS

C'est moi qu'il le dit ! Achille.

Fin de cette année, comme à chaque fois, nous allons nous réunir lors de notre Assemblée générale, plus précisément le vendredi 02 décembre.

Lors de celle-ci, pour changer, nous nous réunirons autour d'un bon petit buffet, histoire de vous remercier tous, pour votre participation à nos activités, aux marches et à la vie de notre Club de Verdigym Collines Flobecq.

Cette année, comme le Bébé a bien grandi, je crois qu'il est plus que temps de penser à faire grandir notre Comité. En effet aujourd'hui, nous sommes 4, Jean-Marie, Lisbeth, Daniel et moi, à tenir le gouvernail tant bien que mal. Le plus souvent en bien, je vous rassure, mais il faut dire qu'avec le temps, le bénévolat à bon dos, je ne vous rappelle pas la suppression de la Marche des Collines et toutes ses conséquences, réunions, coups de fil, etc.

Aujourd'hui, je reviens avec une phrase d'un grand Président « ne vous demandez pas ce que peut faire le Club pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre club ! »

Je crois qu'il est grand temps d'ouvrir notre comité à des personnes dynamiques, actives, qui peuvent apporter à notre Club de la fraîcheur.

Quelques clubs n'existent plus, faute de relève au sein des comités, réfléchissez-y, le Club a besoin de vous.

Pour ma part, je ne me représenterai plus cette fois au poste de secrétaire, je crois que le cumul est trop lourd, secrétariat, organisation des marches et des Ducasses, avec un travail qui demande beaucoup, le tout coupler avec une vie de famille qu'il devient de plus en plus difficile à gérer.

Donc à vous de prendre le relai, je ne laisserai pas tomber notre club, mais je voudrais me concentrer uniquement sur l'organisation des marches, les voyages et les sentiers. Mais je préviens quand même, trop is te veel.

A bon entendeur Salut.



Sensibles à la protection de l'environnement, nous souhaitons apporter notre humble contribution à cette problématique. C'est pourquoi nous proposons, à l'avenir, de favoriser la parution électronique du périodique.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait et que cela intéresse, pouvez-vous me faire parvenir votre adresse e-mail afin que le périodique vous parvienne dorénavant par voie électronique ?

Merci.

Agenda Juillet.

Le 02 : Marche ACHO à Wodecq organisée par les Trouvères d'Ellezelles

Le 03 : Marche ACHO à Ostiches organisée par le Footing Club d'Ostiches.

Le 21 : Ouverture de la Ducasse : Bal au Lampions.

Le 22 : Conférence – Débat à 20h00 à la Résidence d'Artistes.

Le 31 : Marche ACHO à Bois de Lessines organisée par les Vaillants Acrenois.



Bon à savoir !

Le Calendrier des marches conseillées est élaboré suivant plusieurs critères. D'abord en priorité, les Marches du Challenge ACHO, ensuite afin de ne pas avoir des calendriers à rallonge, je me base sur un déplacement de moins de 40 Km. Vous pouvez toujours retrouver sur le site de la FFBMP, celui d'Aktiviva ou de l'Adeps, les autres marches prévues en Belgique. Merci pour votre compréhension.



**Un de plus !!!!
Bon anniversaire !!!**

Anniversaires du mois d'Aout.

Le 04 : Masure Lucien
Le 09 : Haillez Jenny
Le 09 : Dumont Jean-Pol
Le 13 : D'Hondt Jeremy
Le 14 : Ghesquière Muriel
Le 15 : Doclot Jean
Le 15 : Taira Lahoussine
Le 17 : Detienne Guy
Le 20 : Vandendaele Nikita
Le 21 : Storme Glenn
Le 22 : Livemont Daphné



Remerciements.

Pascaline au nom de l'A.P.E.D.A.F, remercie toutes les personnes, qui ont collaboré en tant que bénévoles et marcheurs à la réussite de la Marche Adeps du 22 mai passé. Un tout grand merci à tous.

Le Comité de la Ducasse de la Gare.

Remercie également tous les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de la Ducasse.



Agenda du Mois d'Aout.

Le 14 : Déplacement en Car à Fosses La Ville, organisé par les Trouvères.
Le 21 : Marche ACHO à Brugelette organisée par les Sucriers de Brugelette.

Marches conseillées du mois d'Aout 2010				
Date	Kms	Heures	Lieu de Départ	Organisateur
Sa 06	50.32.21. 16.10.7	07.00-15.00	De Speeldoos, Kampstraat 13 9500 Onkerzele-	Akt 135 Padstappers Geraardsbergen
Di 07	24.18.12.6	07.00-15.00	VZW Heuvelheem Lindehove Abdijstraat 14, 9700 Oudenaarde-Ename	Akt414 Comité 2000
Di 07	20-10-5	08.00-18.00	Ecole Communale, Place de Tourpe 1, 7904 Tourpes	ADEPS
Di 07	20-10-5	09.00-18.00	Ecole St Joseph, rue du Marais 16, 7830 Silly	ADEPS
Di 14	4.6.12.22		Déplacement à Stave, Namur Club de Fosses La Ville	Trouvère d'Ellezelles
Di 14	25.14.7	07.00-15.00	Gîte Halahoupe, 7880 Flobecq	Akt373 VZW Pottelberg.
Di 14	42.30.20. 12.7.5	06.30-15.00	Evenementhall De Qubus, Lindestraat 45, 9600 Oudenaarde	Akt233 Hankse Krijger Oudenaarde
Di 14	20.10.5	08.00-18.00	Théâtre de Verdure, Chaussée Gabrielle Richet, 7860 Lessines	ADEPS
Di 14	30.21.14.10.5	07.00-15.00	Salle familia, route de Bailièvre 3, 6591 Macon	HT073. Marcheurs d'Imbrechies en Thierache.
Lu 15	21.14.7	07.00-15.00	T'Sportkot Leupegem, Somplein 39, 9700 Leupegem	Akt 414 Comité 2000
Lu 15	20,10,5	08.00-18.00	La Micheline, place Henri Schoeling, 7830 Gondregnies	ADEPS
Me 17	7,10,14,18,21	08.00-17.00	De Gilde, Smisshoek, 9620 Erwetegem (Zottegem)	Akt 163 Egmont Zottegem
Di 21	30.21.14.10.6	07.00-15.00	KSO Glorieux, St Pietersnieuwstraat 22 9600 Renaix	Akt007 VLAM Ronse
Di 21	30.20.12.6.4	07.00-15.00	Salle Omnisport, Parc Communal 7940 Brugelette ; A.C.H.O.	HT001 Les Sucriers de Brugelette
Di 21	20-10-5	08.00-18.00	Terrain de Football, Parc de la Berlière 7812 Houtaing	ADEPS
Me 24	21.14.7.4	08.00-15.00	Café le Prétexte, rue de La Hamaide, 7890 Wodecq.	HT062 Les Trouvères d'Ellezelles.
Di 28	30.20.10.5	07.00-15.00	Salle Polyvalente, Place à 7911 Buissenal	HT000 Comité Provincial du Hainaut

Chaque membre du club est libre de marcher selon ses envies et ses possibilités. Rien n'est imposé ni même demandé. A chacun de pratiquer selon son gré. Cependant afin de faciliter le choix de ceux qui le désirent, nous proposons une sélection de marches qui nous paraissent intéressantes soit de par leur proximité, la perfection de leur organisation ou la qualité de leur cadre. Qu'une marche ne soit pas reprise ici ne signifie nullement qu'elle ne soit pas digne d'intérêt.



Dernière nouvelle.

Nous apprenons le mariage le 02 juillet prochain à Ellezelles de Daphné Livemont et Dany Masure.

Tous nos vœux de Bonheur.



Voilà un nouveau service ouvert à tous. Les déplacements en car. Voici les destinations proposées, ainsi que les Clubs organisateurs. Pour de plus amples informations...



Afin de continuer de proposer à nos marcheurs des déplacements en car, dans des clubs de Marches éloignés, tant au nord qu'au sud du Pays, les Sucriers de Brugelette, Verdigym Collines Flobecq, les Marcheurs de la Sylle-Bassily, les Vaillants Acrenois et les Trouvères d'Ellezelles, vont collaborer ensemble afin de remplir les bus proposés par les 5 clubs.

Le Dimanche 24/04/2011

Ghyvelde (Nord de la France)

9^e Rando Watergang

7-12-17-22-27 Km

Les Randonneurs Van de Polders Akt 459

*Voyage organisé par
Verdigym Collines Flobecq HT003*

Le Samedi 11/06/2011

Matin :

Club « M-3-F » Plombières (Lg 061)

40^e Marche des 3 Pays : 6-12-23 km

Après-midi

Club «Les Pedestrians de Clermont S/ Berwinne. (Lg 034)
4-6-12

*Voyage organisé par Les Marcheurs de la
Sylle – Bassily HT028*

Le Dimanche 14/08/2011

Club « Footing Club Fosses Asbl »(NA001)

Marche des Echos

4-6-12-22 Km

Voyage Organisé par les Trouvères d'Ellezelles HT062

Le Dimanche 11/09/2011

Humbeek (Brabant-Flamand)

Omloop Parel van Brabant

6-12-20-25-30 Km

Club « RWK de Morgenstond Humbeek »

*Voyage Organisé par les Sucriers de
Brugelette HT001.*

Le Samedi 29/10/2010

Beyne – Heusay (Lg 144)

4-6-12-21-42 Km

Club « Les Roteus di Houssaie Beyne-
Heusay »

*Voyage Organisé par les Vaillants Acrenois
HT050*

L'Activité sportive étant le but principale de ces excursions, elle est souvent complétée par une activité touristique, voire gastronomique en fonction des lieux visités.

En bref, l'ambiance et la bonne humeur est toujours au programme.

Suite au manque de participants lors des derniers déplacements en car et suites aux nombreux désistements de dernière minute, les Comités ne peuvent plus s'engager à organiser ces Cars sans garanties.

Aussi, le **H.O. Car 2011** propose que seul le paiement aura valeur d'inscription (réservation).

Le paiement se fera sur **le compte du Club Organisateur** et éventuellement en paiement comptant à un membre du Comité du Club organisateur. Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement, sauf présentation d'un Certificat médical valable.

Attention les premiers inscrits seront les premiers servis !!!

Erratum : Dans la dernière newsletter, lors de notre reportage concernant notre voyage à Ghyvelde, j'ai omis et je m'en excuse de signaler la présence de nos amis Michel Goessens et Guy Detienne, ainsi que la mise à disposition de photos de ce voyage. Un grand merci à eux.

ACHO. Voilà les derniers résultats de l'ACHO, après la Marche du Roitelet.

I Clubs faisant partie de l'Association.

HT.061 Marcheurs Police Mons :	1118
HT.062 Les Trouvères Ellezelles :	664
HT.060 Le Roitelet Ladeuze :	658
HT.075 Mont-Marche Tournai :	579
HT.028 Marcheurs de la Sylle :	487
HT.050 Vaillants Acrenois :	408
HT.029 Sans-Soucis Ghlin :	369
HT.018 Val de Verne Péruwelz :	339
HT.067 Les Hurlus en Balade :	278
HT.001 Les Sucriers Brugelette :	243
HT.069 Randonneurs Ht-Escaut :	178
HT.003 Verdigym Flobecq :	174
HT.051 Marcheurs du Souvenir :	154
HT.043 Ropieurs de Mons :	100
HT.072 Footing-Club Ostiches	94
HT.076 Van Gogh Cuesmes67...

Calendrier des prochaines marches de l'ACHO.

02/07 Club de Marche « Les Trouvères »:Ecole communale de et à Wodecq, 7 14 25 50
 03/07 Footing Club Ostiches : Football Club, Chemin de Stocq, 32 – Ostiches 5 7 12 20 30
 31/07 Les Vaillants Acrenois : Club Animation, Place 52 – Bois de Lessines 6 12 20 30
 21/08 Les Sucriers de Brugelette : Salle Omnisports, Av. G. Petit-Brugelette 4 6 12 20 30
 04/09 Les Hurlus en Balade : Salle Roger Lefebvre, Chaussée d'Audenarde – Hérisnes (Pecq) 7 12 17 22 30
 25/09 Police de Mons : Salle « Calva », Chée Roi Baudouin, 39 - Saint-Symphorien 6 12 20 30
 09/10 Marcheurs du Souvenir de Leuze : Grand Salon, Place – Blicquy 7 14 21 30
 20/11 Les Ropieurs de Mons : Athénée Jean d'Avesnes, av. Gouverneur Cornet 1 - Mons 4 6 7 9 12 20 30 42

11/12 Association des Clubs de marche du Hainaut Occidental : Le Foyer, Rue Haute 38 –
7080 Eugies - 6 - 12 et 20 km

+ REMISE DES TROPHEES 2011 !

Voilà donc les beaux jours qui arrivent. Beaucoup d'entre nous attendent le soleil pour pratiquer la Marche.

Beaucoup de Club nous ont rendu visite lors de notre dernière marche, essayons maintenant d'aller les voir lors de leurs manifestations.

N'ayons pas d'à priori sur certaines marches, car souvent on est agréablement surpris.

Pour le Club, si vous n'avez pas la possibilité de marcher beaucoup, privilégié celle du Challenge ACHO.



Ouverture de la Kermesse St Christophe

Place St Pire

Le jeudi 21 juillet – Bal aux lampions.

Invitation cordiale à tous.

Les conseillers ne sont pas les payeurs !

par [Albert Stassen](#) - [Itinéraires Wallonie](#)
17 juin 2011

Suite à l'adoption par le Parlement wallon le 1^{er} juin du décret instaurant au plus tard au 1^{er} septembre 2012 l'imprescriptibilité de la voirie vicinale, Séverine Van Waeyenberge, conseillère juridique à la F.W.A. (Fédération Wallonne de l'Agriculture) réagit dans un article du Journal « *Plein Champ* » intitulé « [Nos sentiers seront-ils « lumineux » ?](#) » en rédigeant malheureusement un certain nombre d'inexactitudes qui auront pour effet de donner de fausses informations aux agriculteurs confrontés à la problématique de chemins et sentiers vicinaux traversant leur exploitation.

Prouver la non-utilisation

Contrairement à ce qu'elle affirme dans son article, un sentier vicinal (qui est souvent une servitude d'utilité publique grevant un champ ou un pré) ne peut pas disparaître « *après 30 ans si elle (la servitude) n'est pas utile* ». Il faut, en plus (mais cela elle ne le dit pas) que celui qui a fermé l'usage de la servitude d'utilité publique fasse la preuve que nul n'y est passé depuis 30 ans (arrêts de cassation des 13.1.1994 et 28.10.2004). Sauf si l'occupant a construit un immeuble assez haut sur l'emplacement du sentier (sans permis avant le 30 mars 1962, avec permis après cette date), il ne saura jamais faire la preuve que nul n'y est passé et son argument du non usage devra être rejeté par le tribunal devant lequel l'affaire aura été portée par une des parties. Il ne pourra même pas invoquer l'embroussaillage éventuel du sentier ou son impraticabilité car la Cour d'appel de Liège a estimé le 19 novembre 2010 que l'embroussaillage n'est pas un argument pertinent pour attester de la non-utilisation pendant 30 ans.

Autant dire dès lors que devant le tribunal les moyens d'un occupant de chemin ou sentier vicinal sont vraiment réduits.

Conseil d'Etat et droits acquis

Le Conseil d'Etat a précisé dans son avis que la proposition vise bien à conforter la jurisprudence de la Cour de Cassation et l'interprétation qu'elle a donné de l'article 12 de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux et il a précisé aussi que ce décret ne remet pas en cause les droits acquis antérieurement.

Il est bien évident que celui qui a obtenu un jugement attestant la non-utilisation d'un chemin ou sentier pendant 30 ans avant l'entrée en vigueur du décret et dès lors son incorporation dans son bien restera nanti de ce chemin ou sentier selon la situation juridique qui prévalait avant le décret. Compte-tenu de la jurisprudence instaurée par la Cour de Cassation et la Cour d'Appel de Liège, il restera quasi diabolique, comme l'exprimait M^{me} Déom (aujourd'hui conseillère d'Etat) à ceux qui n'ont pas encore introduit pareille action devant le juge de parvenir à prouver que nul n'est passé dans le chemin pendant 30 ans (avant l'entrée en vigueur de ce décret). Le propriétaire riverain du chemin vicinal aura beau placer les panneaux d'interdiction que Madame Van Waeyenberge suggère aux agriculteurs et propriétaires sur les chemins qu'ils estiment non-utilisés depuis 30 ans, cela leur est interdit

tant qu'un jugement n'aura pas attesté la non-utilisation et cela ne les dispensera donc pas de devoir démontrer que nul n'y est passé pendant 30 ans.

Par contre, en ce qui concerne l'entretien des chemins vicinaux, son raisonnement est exact. Si un riverain d'un chemin subit des dégâts en raison du fait qu'un chemin vicinal impraticable accule les utilisateurs à emprunter le champ ou la prairie voisine, l'article 88.8° du Code rural met effectivement à charge de la commune ces dégâts causés par le manque d'entretien du chemin. Par contre elle donne de faux espoirs aux agriculteurs quand elle laisse croire à ceux-ci qu'ils pourront obtenir des dommages et intérêts d'associations qui auront réhabilité le tracé de l'atlas d'un chemin ou sentier (sans que la démonstration du non usage trentenaire ait été faite préalablement).

Obligation légale de préserver son patrimoine

Madame Van Waeyenberge attire aussi l'attention des agriculteurs sur l'attitude « *pas forcément neutre des communes* » qu'elle estime juges et parties. Une commune a l'obligation légale de veiller à la conservation de son patrimoine et la voirie vicinale en fait partie. Elle ne peut donc légalement rester neutre.

Enfin elle préconise aux agriculteurs de s'adresser au juge de paix qu'elle estime plus neutre que la commune. Faut-il rappeler les frais d'avocat et de citation que nécessitera cette procédure pour l'agriculteur, sans réelle chance de pouvoir démontrer que nul n'est passé dans le chemin ou sentier vicinal concerné depuis 30 ans (car cette preuve incombe au riverain qui veut s'accaparer le dit chemin ou sentier) ? L'acte notarié attestant de la non-utilisation du chemin évoqué ensuite comme alternative, ne saurait être établi que sur base d'un jugement actant de la non-utilisation d'un chemin. Un notaire ne peut pas se substituer au juge à ce niveau.

État d'esprit constructif ?

Les « *sentiéristes* » comme les dénomme madame Van Waeyenberge dans sa conclusion regrettent cette sortie malencontreuse et rageuse dans « *Plein Champ* » car le décret a aussi prévu la mise à jour de l'atlas et la révision de la loi. Il s'agira d'un travail titanesque où des représentants de la F.W.A. et des « *sentiéristes* » seront présents côte à côte avec d'autres composantes des autorités locales et de la société civile. Il est dommage que ce travail doive être entamé avec un tel état d'esprit dans le chef d'une représentante d'une des parties.

Nous sommes évidemment ouverts à des solutions de compromis avec les agriculteurs et propriétaires comme par exemple des conventions ou toute autre forme juridique de déplacement temporaire ou à plus longue durée d'un chemin ou sentier en bordure d'un champ plutôt qu'en son plein milieu, des échanges d'itinéraires pour faciliter la vie à l'agriculteur etc. Ce n'est qu'en présence de refus de dialogue de la part de personnes de mauvaise foi que nous sommes parfois acculés à ne pas nous laisser faire et nous le regrettons vraiment.

Elle est verte celle-là.

Lors de la Marche Adeps de la Pentecôte à Bouvignies, j'ai eu la mauvaise surprise de « tomber » sur l'ancien « Président » enfin non puisqu'il avait démissionné et qu'il voulait radier le Club. Mais ce n'est pas le plus drôle, c'est qu'il veut encore faire un club de marche à Lens et tenez vous bien, il l'a appelé « Les rescapés », moi je trouve qu'il aurait été plus intelligent de l'appeler « Les Fossoyeurs ».



Les objectifs de « *Rendez-vous sur les sentiers* » ? Ils sont multiples ! Mais surtout, par le biais de **l'action sur le terrain**, réhabiliter des sentiers, redécouvrir des itinéraires et sensibiliser les citoyens et décideurs à l'intérêt des chemins et sentiers. **Car sans cette prise de conscience, la lente érosion du réseau doux continuera dans l'indifférence.** *Et il faut en rappeler les intérêts : voie de mobilité douce, sécurisée, reliant des villages, des lieux de vie, de fête, de culture. Réservoir de biodiversité. Couloir permettant à la faune et la flore de traverser le territoire. Attractivité touristique. Etc.*

« *Rendez-vous sur les sentiers* », ce sont des groupes qui agissent sur le terrain et dont les actions sont mises en lumière le weekend du **22 et 23 octobre**. Lors de ce weekend, de multiples activités de réhabilitations et de redécouvertes seront organisées par ces groupes porteurs locaux, les communes et Sentiers.be. Et ces actions seront médiatisées.

En bref, « *Rendez-vous sur les sentiers* », c'est :

- ▶ L'occasion de **réhabiliter des chemins et sentiers** peu praticables ou impraticables au profit des usagers doux ;
- ▶ Faire redécouvrir des itinéraires empruntant des voies réhabilitées ;
- ▶ La possibilité pour les communes et les citoyens de **s'investir dans une action concrète** en faveur de la nature et de l'environnement, d'un développement durable des loisirs, du tourisme et de la mobilité douce ;
- ▶ Un moyen de **rapprocher les communes et leurs citoyens, d'agir ensemble** ;
- ▶ Une opportunité, via la presse, d'**attirer l'attention d'un large public et des responsables** sur un patrimoine public en danger.

*Dans cette optique de protection des sentiers, **Verdigym Collines Flobecq**, s'inscrira dans cette journée, en proposant la réhabilitation d'un ou de plusieurs sentiers de notre village. Alors à vos bottes, sécateur et débroussailleuse. Dans les prochains mois, vous serez invités à participer à une présentation de ce projet et d'ores et déjà à la Conférence –Débat du 22 juillet prochain. A vos agendas donc.*

Nouvelle du Club.

**Nous accueillons aujourd'hui un nouveau membre.
Vandeputte Frédéric d'Ellezelles. Bienvenu à lui et bonne marche.**

Nouvelle du Club.

Nous venons d'apprendre malheureusement le décès de Madame Fernande Lecrit, la Belle Maman de Dany Devos et maman de Jacqueline Foubert. A leurs familles et amis, Verdigym leur présente leurs plus sincères condoléances.

Conférence Débat du Vendredi 22 juillet à Flobecq.

Suite à l'adoption par le Parlement wallon le 1^{er} juin du décret instaurant au plus tard au 1^{er} septembre 2012 l'imprescriptibilité de la voirie vicinale, ils nous semblaient opportuns d'expliquer à chacun et particulièrement à nous Marcheurs, l'importance de cette décision.

En effet, pour rappel, depuis 1841, les chemins et sentiers vicinaux sont libres de passage pour autant qu'ils soient régulièrement empruntés. Mais ils peuvent être fermés et définitivement acquis par leur propriétaire privé si ce dernier parvient à prouver que le passage n'a plus été assuré depuis 30 ans (prescription trentenaire). Certains propriétaires, riverains de sentiers, y ont vu la possibilité de s'accaparer des parcelles du domaine public en entravant le passage, en plantant des clôtures, en les labourant, etc.

Pour éviter cette appropriation et mieux protéger le domaine public, une proposition de décret a été adoptée le mercredi 1er juin, en séance plénière du Parlement wallon. Elle permettra de rendre les chemins et sentiers imprescriptibles au même titre que l'ensemble du domaine public.

Le décret, qui entrera en vigueur au plus tard le 1er septembre 2012, fait suite à une demande répétée et argumentée de nombreuses associations actives dans la promotion et la défense des petites voies publiques, la protection de l'environnement et le développement de la mobilité douce. Gageons que grâce à ce décret, les enfants pourront emprunter les sentiers pour leur plaisir ou leurs déplacements en sécurité vers l'école, que les cyclistes trouveront des itinéraires alternatifs aux routes à forte densité de circulation et que les sportifs conserveront des terrains privilégiés pour la marche ou la course à pied.

Même si les agriculteurs et propriétaires terriens ne seront pas lésés par ce texte qui prévoit une actualisation de la liste des chemins vicinaux (dont certains ont disparu depuis bien longtemps, il faut le reconnaître), le vote de la proposition de décret a le mérite de donner un signal clair sur l'attachement des pouvoirs publics à la revalorisation des modes de déplacement doux et à la conservation d'un patrimoine public commun

Voilà donc une soirée à ne pas rater.

FLOBECQ



Le Vendredi 22 juillet 2011
Résidence d'Artistes 11 Place André Nouille.
A partir de 20h00



**Verdigym Collines vous invite à participer à la
« Conférence – Débat »**

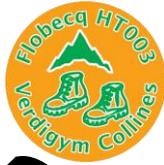
Le décret qui protège les sentiers et chemins vicinaux !
« Une Utopie ou un réel espoir pour la conservation d'un patrimoine collectif. »

Conférence animée par Michel Richart (Sentiers du vert savoir)

Invitation à tous.

Organisation : La résidence d'Artistes.
Verdigym Collines Flobecq HT003

Info : verdigymcollines.be



Flobecq



www.maradiofm.be
Tél • Fax 068 85 90 01 mail info@maradiofm.be
B-7860 Lessines www.maradiofm.be

Ducasse St Christophe

Le Jeudi 21 juillet 2011

A partir de 21h00. Place St-Père

Bal aux Champions.



Invitation cordiale à tous.

Verdigym Organisation.



FLO-THERM
POMPES A CHALEUR - PANNEAUX SOLAIRES
flo-therm@skynet.be

CLIMATISATION - RÉFRIGÉRATION - CHAUFFAGE
WARMTEPOMPEN - KOELING - VERWARMING

TEL: 0497/11.47.34

Les effets non visibles des pompes à

Outre les avantages économiques de l'installation de pompes à chaleur réversibles chez soi, les avantages se ressentent également sur soi. En effet, la maîtrise de la température par un apport en air filtré, donc sain, permet la régulation de la circulation sanguine, un abaissement du rythme cardio-vasculaire dus à une chaleur élevée ou brusque changement de température. Vous préservez votre santé, retrouvez une efficacité dans vos tâches quotidiennes et vous pouvez apprécier un confort à moindre coût.



Chauffage

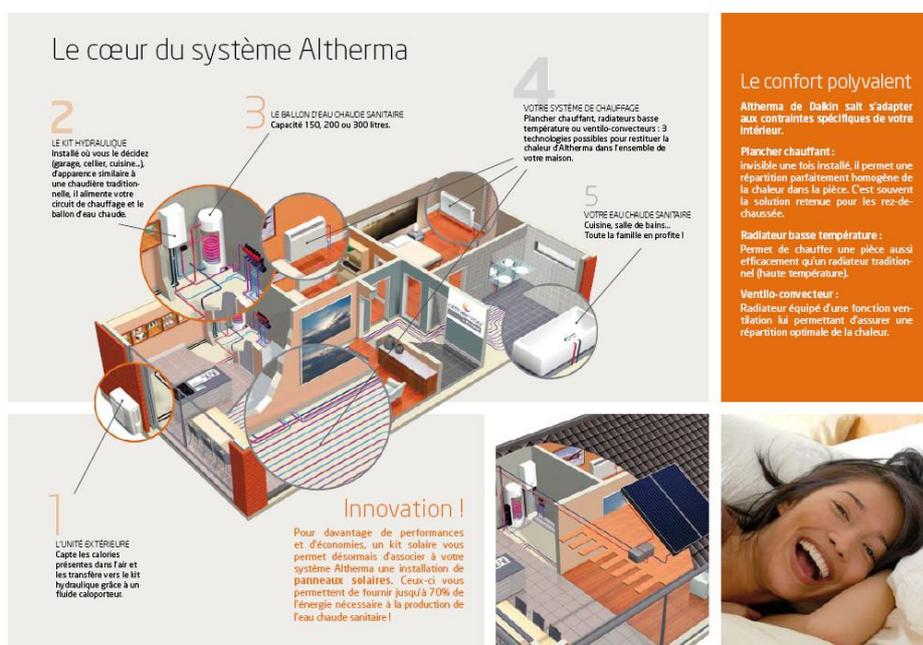
Chauffer, refroidir, purifier, déshumidifier, aérer son habitation grâce aux pompes à chaleur vous permet de faire des économies tant pour votre portefeuille que pour la planète : un coût d'utilisation réduit de moitié pour près de 70% de CO2 rejeté en moins.

Qu'elle soit centrale, par le sol ou solaire, votre installation répondra aux trois mots d'ordre que nous nous sommes fixés :

- > Des produits de qualités
- > Un respect total de l'environnement
- > Votre satisfaction



Le cœur du système Altherma



- 1 L'UNITÉ EXTERIEURE**
Capte les calories présentes dans l'air et les transfère vers le kit hydraulique grâce à un fluide caloporteur.
- 2 LE KIT HYDRAULIQUE**
Installé où vous le décidez (garage, cellier, cuisine...) d'apparence similaire à une chaudière traditionnelle, il alimente votre circuit de chauffage et le ballon d'eau chaude.
- 3 LE BALLON D'EAU CHAUDE SANITAIRE**
Capacité 150, 200 ou 300 litres.
- 4 VOTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE**
Plancher chauffant, radiateurs basse température ou ventilo-convecteurs : 3 technologies possibles pour restituer la chaleur d'Altherma dans l'ensemble de votre maison.
- 5 VOTRE EAU CHAUDE SANITAIRE**
Cuisine, salle de bains...
Toute la famille en profite !

Innovation !
Pour davantage de performances et d'économies, un kit solaire vous permet désormais d'associer à votre système Altherma une installation de panneaux solaires. Ceux-ci vous permettent de fournir jusqu'à 70% de l'énergie nécessaire à la production de l'eau chaude sanitaire !

Le confort polyvalent
Altherma de Daikin sait s'adapter aux contraintes spécifiques de votre intérieur.

Plancher chauffant :
Invisible une fois installé, il permet une répartition parfaitement homogène de la chaleur dans la pièce. C'est souvent la solution retenue pour les rez-de-chaussée.

Radiateur basse température :
Permet de chauffer une pièce aussi efficacement qu'un radiateur traditionnel (haute température).

Ventilo-convecteur :
Radiateur équipé d'une fonction ventilation lui permettant d'assurer une répartition optimale de la chaleur.



FLO-THERM SPRL Emnuez 8, 7880 FLOBECQ Tél.- Fax 068 44 81 60 Gsm 0497/11 47 34
Eeckhoudt Marc Email flo-therm@skynet.be